

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2015/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 27 MAI 2015

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	4
VOTES POUR	4
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert

Excusés : HONORAT Guy – PELISSIER Laurence – DEVINE Marc —
PECOULT Jocelyn

Syndic suppléant : LIENS Charles – OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le vingt-sept mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : Acquisition d'une parcelle sur la commune des Taillades
=====

Le président expose : La modernisation des réseaux d'irrigation du quartier Bel Air, prévue au contrat de canal, nécessite l'achat d'une parcelle, pour moderniser la station de pompage de la Vidale. Un accord de principe a été trouvé avec la famille EULOGE, propriétaires des parcelles n° 35 et 36 section AC, sur la commune des Taillades.

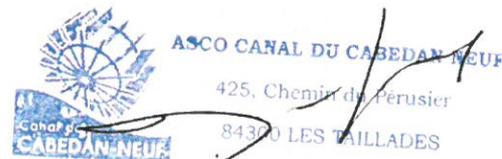
M.Carlin, géomètre, a réalisé le document d'arpentage afin de donner un nouveau numéro aux parcelles. Les parcelles à acquérir par l'ASCO du Cabedan Neuf sont donc les parcelles n ° 103 et 106 section AC.

Afin de signer le compromis puis la vente de cette parcelle, le comité syndical doit donner le pouvoir au Président de signer l'acte notarié au nom de l'association.

Où l'exposé du président : La Commission décide de donner la pouvoir de signature au Président, pour l'achat des parcelles n°103 et 106 section AC, commune des Taillades.

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20150601-2015-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2015

Publication : 01/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

